

RÉUNION
du **CONSEIL MUNICIPAL** de **SAINTE-AUSTREBERTHE**



Séance du 28 février 2017



L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-et-un février s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : treize

Nombre de conseillers présents : neuf

Étaient présents : Mr Christophe DESAULTY, Mme Monique DELABARE, Mme Katia ANDRIEU, Mme Catherine TRANOUEZ, Mr Yves LETELLIER, Mr Jean BALLUE, Mr Bruno LAPIERRE et Mr David SAVOYE.

Étaient absents excusés : Mr Didier BALLAND, Melle Pauline GRESSENT et Mr Daniel PELFRESNE.

Était absente : Mme Danielle MISSIR.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Catherine TRANOUEZ a été élue secrétaire.

Mr le Maire fait part au Conseil de la démission de Mr Patrice Fouré.

• DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ DU BÂTI COMMUNAL AU RISQUE INONDATIONS

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec a proposé à la Mairie de réaliser gracieusement un diagnostic de vulnérabilité au risque inondation pour la salle Marcel Bertaux et la Mairie.

Mr le Maire laisse donc la parole à Mme Vieussens afin qu'elle présente le compte-rendu du comité de pilotage.

• PROJET ÉOLIEN

La société Solvéo propose un projet éolien sur le Hameau de Langrume. Le propriétaire dimensionnant est hostile à ce projet.

• TRAVAUX À L'ÉCOLE

Après présentation de deux devis, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise Maréchal d'un montant de 2 210 € hors taxes (2 652 € TTC) afin de remplacer les chéneaux de l'école primaire (contre : Mme Catherine Tranouez qui demande des devis complémentaires).

Mr le Maire fait part que des travaux de chauffage ont du être réalisés en urgence au niveau de l'école et du logement pour un montant 1 552 € 65 TTC.

• **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Aribus de Langrume : un deuxième accident puis la tempête du 12 janvier dernier ont provoqué la démolition complète du dit abri bus. Un expert est passé faire les constatations sur place. Le Département déconseille d'installer un nouvel abri au lieu-dit l'Épine car cela représenterait un danger pour les enfants. Après débats, il est attendu la décision du Département pour statuer définitivement.

- Mr le Maire expose au conseil qu'il a reçu deux membres de l'association Le Relai de Pavilly qui prend la suite des Restos du Cœur et travaille en collaboration avec la Banque Alimentaire. A l'unanimité, le Conseil est d'accord sur le principe d'adhérer à cette association ; la commission communale d'aide sociale définira les besoins.

- A l'unanimité, le Conseil apporte son soutien au « manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'AMF.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 22 heures 30.